

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# La FDAP énonce des recommandations au niveau cantonal pour faciliter l'accès à l'accueil préscolaire

Carouge, 15 décembre 2023 – **Fondée en 2020, la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) clôture sa première législature en présentant un bilan de son activité et, pour la première fois en Suisse romande, une liste de recommandations à l'attention des communes genevoises qui gèrent ou subventionnent des places d'accueil pour la petite enfance.**

Le développement de l'accueil préscolaire et son accessibilité sont des éléments fondamentaux d'une politique économique, sociale et familiale. À Genève, son développement est essentiellement porté par les communes qui y consacrent plus de 300 millions de francs par année.

La Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) est une fondation de droit public créée en 2020, dont la mission est de gérer le fonds pour l'accueil préscolaire et de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire. Le fonds est principalement alimenté par les contributions des employeurs (0.07% de la masse salariale) et par une contribution complémentaire du canton. À fin 2022, la Fondation a distribué depuis sa création près de 69 millions de francs aux communes qui ont développé cette politique publique.

À Genève, l'offre de places en crèche subventionnées par les communes est de 32%, bien au-dessus du taux moyen suisse (18%). Sur recommandation de la FDAP, le Conseil d'Etat a fixé à 44% le taux à atteindre à l'horizon 2029. Avec cet objectif, le canton de Genève devrait couvrir les besoins exprimés par les familles.

Dans sa mission de soutenir et favoriser le développement de l'accueil préscolaire pour encourager une politique plus harmonisée entre les communes, la Fondation a pour tâche d'émettre des recommandations relatives aux critères d'accès et à la tarification dans le domaine de l'accueil préscolaire. À cet égard, la FDAP a mandaté une étude auprès de l'Office cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) de manière à mieux identifier les disparités de pratique existantes et à proposer certaines harmonisations en la matière au sein du canton.

Hormis la disponibilité en places, l'accès aux structures d'accueil préscolaire dépend principalement des critères et priorités d'admission en vigueur et de la politique tarifaire adoptée à l'égard des familles. Dans un contexte de pénurie de places, la question des critères et priorités d'admission est en effet un sujet particulièrement sensible pour les familles. Or, les politiques d'admission, tout comme les politiques tarifaires, varient fortement d'une commune à l'autre, autrement dit selon le lieu de domicile et/ou de travail des familles.

Sur la base des résultats de l'étude, le conseil de fondation a établi une série de recommandations qui, dans un contexte de forte pénurie de places d'accueil, vont apporter une plus grande égalité de traitement. Les recommandations (rapport annexé à cette

communication) qui visent à clarifier et à harmoniser les pratiques au sein des différentes communes couvrant les thématiques suivantes :

- Accessibilité aux structures d'accueil
- Critères et priorités d'admission
- Changements de situation
- Frais d'inscription et réservation d'une place
- Fréquentation et abonnements
- Tarifications différenciées
- Situation financière des familles et calcul des revenus
- Grilles tarifaires
- Taille du ménage

« Au cours de cette première législature, le travail effectué par le conseil de la FDAP aura contribué, je l'espère, à faciliter la vie des familles et à promouvoir l'égalité entre les sexes, en offrant des structures d'accueil préscolaire nécessaires à l'investissement professionnel des parents », s'est réjouie Liliane Maury Pasquier, présidente du Conseil de fondation, qui a ajouté : « une meilleure harmonisation de ces pratiques permet également de promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes enfants, issus de tout milieu social ou familial, par le biais d'une socialisation précoce et d'un accueil de qualité pour tous, y compris les enfants à besoins spécifiques. »

Un premier palier a déjà été atteint avec l'objectif d'afficher un taux d'offre de places en crèche subventionnées par les communes à 44% à l'horizon 2029, taux accepté par le Conseil d'Etat, un autre le sera si les recommandations de la FDAP sont suivies par les communes genevoises en charge de l'accueil préscolaire.

## Contact presse

Liliane Maury Pasquier

T. +41 79 478 83 16 – [liliane@maurypasquier.ch](mailto:liliane@maurypasquier.ch)

**Annexe** : Recommandations de la FDAP

## Liens :

- [Page de la FDAP sur le site web de l'ACG](#) : rapport de la FDAP avec les recommandations ;
- [Etude de l'Observatoire cantonal de la petite enfance \(OCPE\)](#) : « Critères d'accès et pratiques tarifaires en matière d'accueil préscolaire dans le canton de Genève ».

## A propos de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP)

Instituée par la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr), la FDAP a été fondée en 2020 avec pour missions : de gérer le fonds pour l'accueil préscolaire (alimenté par les contributions des employeurs et du canton) destiné à financer les communes qui créent de nouvelles places en crèches, et de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire.

La FDAP a son siège auprès de l'Association des communes genevoises qui en assure la gestion administrative, comptable et financière.